

Fêtes des Ecoles

Cette année la Fête de l'école maternelle aura lieu le vendredi 17 juin à la salle des Fêtes.

Celle de l'école élémentaire se déroulera le vendredi 24 juin.



Festival 2016 des Nuits de l'Enclave

Cet été, le Festival des Nuits de l'Enclave donnera à GRILLON, Place Emile Colongin, à 21h30, 2 représentations de la pièce de Théophile GAUTIER : « **Regardez mais ne touchez pas** » par la compagnie **Abraxas**. Les spectacles auront lieu les :

- Vendredi 29 juillet 2016
- Samedi 30 juillet 2016

C'est une comédie de cape et d'épée drôle et enlevée par l'auteur du « Capitaine Fracasse ».



Théâtre du Rond-point De Valréas

Dans le cadre d'une convention passée avec notre commune le TRP donnera 2 spectacles à GRILLON en juillet 2016 et en février 2017. Cette opération a pour but de décentraliser la culture et amener le théâtre dans les petits villages de l'Enclave et des environs. Le spectacle de février 2017 sera choisi avec notre commune parmi les œuvres présentes au programme de l'année du TRP.

Cet été, le spectacle qui vous est proposé le **8 juillet 2016 à 21h30, place Emile Colongin**, est le produit du travail de l'année par les ateliers du TRP.



Etat-Civil

MARIAGES

- Caroline FAMIN
& Stéphane LEAL le 14 mai
- Gersande MURA
& Pascal LAURENS le 21 mai
- Léa LOREILLE
& Clément ROUX le 28 mai



NAISSANCES

- Jules, John-Cédric SAGE CASTELLAR
Né le 22 janvier
- Ksawery OCHAL Né le 30 janvier
- Yolam LEVIONNOIS Né le 08 février
- Antonin, Damien, Jordane LACHENAUD
Né le 26 avril
- Adam, Rémy LICATA Né le 30 avril



DECES

- Michèle, Georgette RAMADE veuve AUGER
Le 17 janvier
- Yvan, Marie, Paul CHARPY
Le 04 avril
- Eliane, Mauricette LAUDE épouse BLANCK
Le 15 avril
- Albert, Henri NAUD
Le 27 avril
- Bernard, Pierre CHAPEL
Le 17 mai
- Willy, Philippe, Walter CHEVALIER
Le 22 mai
- Philippe, Georges, Louis BLANCK
Le 26 mai



N° 07

HORAIRES MAIRIE

Lundi : 9h-12h & 14h-18h

Mardi, jeudi et vendredi :

9h-12h & 14h-16h

Mercredi : 9h-12h (fermeture l'après-midi)



HORAIRES POINT INFORMATION

À compter du 02/05/2016

Du Lundi au Vendredi

de 9h30-11h30
et 14h30 à 18h30

☎ 04.90.35.08.87

Dans ce numéro :

Restauration du tableau de Sainte Agathe	2
Inauguration de la Salle du conseil municipal	2
Réglementation sur les pré-enseignes	3
L'accessibilité des établissements recevant du public	3
Retour sur le goûter des Aînés	3
Fêtes des écoles	4
Festival 2016 des Nuits de l'Enclave	4
Théâtre du Rond-point de Valréas	4
Etat-Civil	4
Information sur le budget communal	5
Projet de réaménagement de la Place des Escourneaux	6



MAIRIE : Tél. 04 90 35 00 81 Télécopie : 04 90 35 63 12 accueil.grillon@orange.fr
Site Internet : www.grillon84.fr

Le mot du Maire

Grillonnais, Grillonnaises,

Au mois d'avril dernier, votre conseil municipal a voté le budget primitif qui tracera la feuille de route pour l'année.

Pour la 9ème année consécutive, la fiscalité restera inchangée, seules les bases d'imposition subiront une hausse imposée par l'Etat.

Dans la liste des investissements 2016 exposée dans ce numéro, 3 dossiers importants :

- La construction de la maison de santé

- L'aménagement de la Place des Escourneaux

Les travaux débiteront dès le mois de juillet pour une durée d'environ 4 mois. Ainsi, l'accès à la crèche et au groupe scolaire sera ainsi, pour les parents et les enfants, beaucoup plus sécurisé.

Il est à noter que pour ce projet 108 528 € de subventions nous ont été alloués.

- Le déplacement de la Bibliothèque

Suite à la location de la Maison Milon par l'association Delta Lab avec un bail à construction, un nouveau local est devenu indispensable, plus fonctionnel et surtout plus accessible. Nous nous tournons vraisemblablement vers un bâtiment neuf implanté aux abords de l'école. Je dois préciser là aussi, que pour ce type d'équipement les subventions peuvent atteindre 80% du coût global.

Dans un souci de transparence, vous trouverez dans ce numéro, toutes les composantes du budget 2016, y compris les subventions aux associations.

Je ne terminerai pas ces quelques lignes sans adresser toutes mes félicitations à l'association du patrimoine pour son initiative « Sur les traces des Moulins ». A n'en pas douter, cela apportera un plus au tourisme dans notre village ainsi qu'une meilleure connaissance des activités liées à l'énergie hydraulique sur la commune, au siècle dernier.

Bel été à toutes et à tous.



LOU GRILHOUN N° 07

La Lettre d'Information de la Commune de Grillon

Hôtel de Ville - Avenue du Comtat - 84600 GRILLON - 04 90 35 00 81

Directeur de la publication : Jean-Marie GROSSET

Rédaction et conception : Commission Communication

Imprimé par Imprimerie LAURENT (900 exemplaires)

Dépôt légal : mai 2016

Restauration du tableau et du buste reliquaire de Sainte Agathe

En Juin 2015, le tableau de Sainte Agathe fut transporté dans l'atelier Art&Pro de Sandrine Chastel, conservateur restaurateur d'œuvres peintes à Althen Les Paluds. Le cadre fut transporté dans l'atelier de Michèle Rousseau, restaurateur de bois doré à l'Isle sur la Sorgue.

A l'arrivée du tableau dans l'atelier, le conservateur restaurateur dresse un constat d'état détaillé afin d'identifier les altérations de l'œuvre et les origines de celles-ci. Une fois le diagnostic établi, le restaurateur détermine le traitement le plus approprié pour le tableau : « Au cours de cet examen, nous avons pu constater des altérations liées à des accidents (déchirures, lacunes de la toile), des déformations de la toile liées aux variations hygrométriques et une mauvaise cohésion et adhésion entre la peinture et la toile qui se traduit par de nombreuses lacunes de la couche picturale laissant apparaître la préparation rouge.

Dans un premier temps, le traitement de cette œuvre consistait à retirer les anciennes restaurations (mastics débordants, repeints et pièces de renfort). Une fois cette partie achevée, nous pouvions procéder au traitement du support (pose de papier de protection, nettoyage du revers, consolidation des coutures et des nombreuses déchirures, reprise des déformations, refixage, rentoilage, mise en tension de la toile sur son nouveau châssis...). Une fois toutes ces étapes effectuées, nous pouvons intervenir sur le traitement de la couche picturale (allègement du vernis oxydé, masticages des lacunes de la couche picturale, vernissage et réintégration colorée). Donc après plusieurs mois de travail, la restauration de Sainte Agathe fut achevée. »

Le montant de cette restauration s'est élevé à 11 910 € financée par le Conseil Régional pour 3 573€ et le conseil Départemental pour 6 200 €.



Buste reliquaire de Sainte Agathe après restauration

Le buste reliquaire de Saint Agathe, du 17ème siècle, a également été restauré par Mme Michèle ROUSSEAU, restauratrice, pour un montant de 1 200 € financé pour moitié par la paroisse de Grillon soit 600 €.

En 2016, il est prévu la restauration du tableau « apparition de l'Assomption à Saint Sébastien et Saint Roch ». Les demandes de subventions sont en cours.



Sainte Agathe lors de son arrivée dans l'atelier



Sainte Agathe après l'application de mastics colorés



Sainte Agathe après le traitement de conservation et de restauration



Inauguration de la Salle du conseil municipal

Les travaux de la salle du conseil municipal se sont achevés au mois de février et offrent une meilleure capacité d'accueil lors des conseils municipaux ou autres réunions.

L'inauguration de cette salle a eu lieu le vendredi 20 mai où a été dévoilée la plaque au nom de Magdeleine CARPENTIER, Maire de 1977 à 1983.



Règlementation sur les pré-enseignes



Nous vous rappelons que les pré-enseignes (toutes inscriptions, formes ou images indiquant la proximité d'un local ou terrain, où s'exerce une activité) sont interdites depuis le 13 juillet 2015 dans les agglomérations (et hors agglomérations) de moins de 10 000 habitants. Sont concernés, à titre d'exemple : les panneaux publicitaires désignant les hôtels, les restaurants, les stations services, les garages....

La police de la publicité relève de la compétence du préfet de Vaucluse, qui mène une lutte contre la publicité illégale. Ainsi les contrevenants à cette loi vont prochainement se voir signifier une demande de régularisation ou d'enlèvement de ces dispositifs par la direction départementale des territoires de Vaucluse.

L'Accessibilité des établissements recevant du public

Les établissements ouverts au public (magasin, bureau, hôtel, etc.) doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité au 1er janvier 2015 sont tenus de s'inscrire à un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

Lorsqu'un établissement est aux normes, le propriétaire doit envoyer une attestation d'accessibilité :

- au préfet de département,
- à la commission pour l'accessibilité de la commune où est implanté l'établissement.

Pour les établissements ayant fait l'objet d'un permis de construire, une attestation finale de vérification de l'accessibilité est obligatoire. Établie par un contrôleur technique (ou un architecte indépendant), elle doit être jointe à la [déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux \(DAACT\)](#).

Elle est ensuite transmise au maire de la commune, qui autorisera ou non l'ouverture des lieux.

Dans le cas où un établissement n'était pas accessible au 31 décembre 2014, son propriétaire devait déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le **27 septembre 2015** auprès de la mairie qui le transmettait à la préfecture de Vaucluse.

Pour plus de renseignements et télécharger les formulaires, connectez-vous sur : www.service-public.fr



Retour sur le goûter des

Aînés

Cette année encore, le goûter des Aînés, organisé par la municipalité le Dimanche 14 février, a été une réussite. L'animation a été assurée par le groupe « Duo Nostalgie » et en ce jour de la St Valentin, les dames ont reçu chacune une jolie rose, pour clore cet après-midi.

